

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 25

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 10 décembre 2014 à 19 h 00
à la Salle des Remparts

Présidence : M. Frédéric Glauser

ORDRE DU JOUR

Préambule musical par l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 24 de la séance du 29 octobre 2014
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de trois nouveaux conseillers en remplacement de MM. Richard Sendra (PS), Lionel Martin (UDC) et Jean-Pierre Zoller (UDC), démissionnaires
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations :
 - 5.1. Interpellation de M. Gérald Helbling (Les Verts) – « La protection des arbres et haies vives (hors-forêt) »
 - 5.2. Motion de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) – « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »
 - 5.3. Postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) – « Des ruches pour une commune exemplaire »
6. Réponse municipale N° 4/2014 – Interpellation de M. José Espinosa (PLR) – « Quelle heure est-il ? »
7. Préavis :
 - 7.1. Préavis municipal N° 16/2014 – Demande de crédit de Fr. 550'000.-- pour le renouvellement et migration de l'infrastructure informatique communale
 - 7.2. Préavis municipal N° 17/2014 – Demande de crédit de Fr. 175'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des Remparts
8. Préavis et rapport :
 - 8.1. Préavis municipal N° 15/2014 – Budget 2015 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la commission
9. Rapports :
 - 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2014 – Budget 2015 de la CIEHL
 - 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2014 – Budget 2015 du Fonds culturel Riviera
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

La séance débute par une prestation du « P'tit groupe » de l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz, sous la direction de Mme Sophie Briquet.

Appel

75 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Luigi Gambardella – François Grognez – François Junod – Sophie Lorimier – Nicolas Mattenberger – Daniel Meyer – Philippe Sauvain

Absent(e)s : Massoud Lavassani – Didier Stauber

M. le Président ouvre la 3ème séance de l'année 2014-2015, 25^{ème} séance de la législature. Il salue toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il émet le vœu que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

La motion déposée par Mme A.-M. Arnaud au point 5.2 a été transformée en postulat. L'envoi reçu ce matin par courriel ne doit pas être pris en compte. Les débats porteront donc sur la version reçue le 2 décembre dernier.

Au chapitre des rapports, il y a lieu d'ajouter à l'ordre du jour un point 9.3 - Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Christiane Rithener « Une politique de logement proactive, des logements pour tous, à prix abordables, protégés, adaptés ».

Les documents relatifs à ces deux modifications sont arrivés après l'envoi de la convocation et de l'enveloppe. Ils ont été transmis par courriel le 2 décembre.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 24 de la séance du 29 octobre 2014

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2014 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nos sincères condoléances sont adressées à notre collègue Mme G. Durand, qui a eu le chagrin de perdre tour à tour sa maman et sa sœur. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Lettre de M. F. Donatantonio annonçant sa démission du Conseil communal. Son remplacement sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

MM. J.-P. Zoller et L. Martin ont tous deux démissionné de leur poste de conseiller communal. Leur remplacement interviendra sous point 4 de l'ordre du jour.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé au dépouillement du dimanche 30 novembre. Un merci particulier à M. R. Sendra, qui a remplacé le secrétaire M. D. Cornut. Le dépouillement s'est déroulé sans encombre et dans les délais impartis.

La séance d'information relative au budget a réuni un nombre honorable de conseillers qui ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient à la Municipalité et aux différents chefs de services. Merci pour leur disponibilité et les explications apportées.

Samedi 20 décembre aura lieu le traditionnel Noël au Château. Le 25 décembre, la Salle des Remparts accueillera le Noël du partage. Plus de précisions sur ces manifestations, et d'autres encore, dans le dernier bulletin LaTourInfo.

4. Assermentations de trois nouveaux conseillers en remplacement de MM. Richard Sendra (PS), Lionel Martin (UDC) et Jean-Pierre Zoller (UDC), démissionnaires

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Karin Lambert**, née le 3 septembre 1978 et domiciliée à l'avenue Ed.-Müller 21, en remplacement de M. Richard Sendra, membre du groupe socialiste, démissionnaire
- **M. Claude Althaus**, né le 1^{er} décembre 1961 et domicilié au chemin de la Paisible 21A, en remplacement de M. Lionel Martin, membre du groupe UDC, démissionnaire
- **M. Jean-Sébastien Fornerod**, né le 25 mai 1956 et domicilié à la route de Chailly 48, en remplacement de M. Jean-Pierre Zoller, membre du groupe UDC, démissionnaire

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

M. Ch. Anglada annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Consommer moins d'électricité grâce au LEC ».

5.1. Interpellation de M. Gérald Helbling (Les Verts) – « La protection des arbres et haies vives (hors-forêt) »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« De très nombreux abattages d'arbres séculaires, situés sur les parcelles communales, faisant suite à diverses enquêtes publiques, font l'objet de commentaires circonstanciés de la part de la population bôelande. Conscient que dans notre canton, les arbres, les haies et les bosquets d'importances restent protégés par des décisions de classement, liés à des plans d'affectation cantonaux, voire communaux, ainsi que par des plans ou des règlements de protection communaux, obligations relevant du contexte de l'ordonnance LPNMS VD applicable en la matière, celle-ci complétée par un RÈGLEMENT (450.11.1) d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS), dont les statuts sont entrés en vigueur en 2004 déjà.

Considérant que la commune de La Tour-de-Peilz reste dans l'impossibilité de désigner par voie de classement ou de règlement communal les arborisations qui se doivent d'être maintenues, soit en raison de leur valeur esthétique, soit en raison des fonctions biologiques qu'ils assurent, relevant que le service concerné juge nécessaire d'évoquer qu'à l'avenir seul le contenu du PGA (celui-ci attendu depuis de nombreuses années) se devrait de régler cette complexité, il y a lieu de rester vigilant au regard des habitudes en place et des éléments qui ne peuvent être consultés par le Centre de Conservation de la faune et de la nature. Attendu que des impératifs particuliers imposaient l'abattage, tel que l'état sanitaire des arbres, la sécurité du trafic, la stabilité des rives bordant un cours d'eau, la création d'une route ou la canalisation d'un ruisseau, n'y avait-il pas lieu au préalable, dans plusieurs cas d'espèces, d'ordonner aux services communaux une taille, voire un écimage, en lieu et place des nombreux abattages envisagés de façon un peu trop expéditive pour certains ?

Considérant le nombre et l'ancienneté des arbres récemment abattus sur les domaines communaux, privés et publics, bénéficiaires d'autorisations nécessaires, il y a lieu, tout comme le sont les propriétaires lambda sollicitant des abatages sur leurs parcelles, que la Municipalité concède des astreintes, liées à des opérations de plantages de nouvelles arborisations d'espèces de qualité, en rapport à celles concernées par les différents abatages ? (LATC 87)

J'évoquerai la dizaine d'arbres ayant déjà fait l'objet d'abatages en 2014 sur les parcelles communales, soit :

- La Faraz, - 1x chêne pédonculé, bicentenaire ! (*quercus robur*)
- Av Traménaz, Place des Terreaux - 5 x feuillus
- Stade de Bel-Air - 1x épineux
- Collège des Marronniers - 4x marronniers communs (*aesculus hippocastanum*)

Retenez que des enquêtes ont eu lieu entre le 15.9.14 et le 15.10.14, suggérant nombre d'abatages prochainement :

- Rue du Château, parcelle 153 - 1x noyer (*Juglan regia*)
- Béranges 44, parcelle 575 - 1x peuplier d'Italie (*populus nigra italica*)
- Béranges 74, parcelle 602 - 1x peuplier d'Italie (*populus nigra italica*)
- A l'angle de la salle de gym du collège des Marronniers, aux abords de la bibliothèque ! - 2x marronniers communs (*aesculus hippocastanum*)

Ce constat soulève 4 questions :

- 1- Pour quels motifs le cadre légal (VD) en vigueur n'est-il pas respecté ?
- 2- Le PGA n'ayant pas force de loi actuellement, comment se fait-il que l'on s'y réfère lors de questionnements en rapport ?
- 3- Quels sont les documents spécifiques à l'état sanitaire des arbres, des personnes et services impliqués lors des nombreuses décisions d'abatages ?
- 4- Quelle est la philosophie, budgets et délais envisagés en relation de futures actions compensatoires pour de nouvelles arborisations d'importance ?

La Municipalité est remerciée par avance pour les réponses écrites qu'elle voudra bien prochainement formuler. »

M. G. Helbling précise que le règlement des constructions, à son article 51, n'aborde pas de manière significative la protection des arbres, mais en définit les conditions d'abattage. Par contre, la loi stipule que le classement général des arbres est établi par un règlement de la Municipalité, sur la base d'un document topographique à l'échelle appropriée, qui précise les essences et diamètres des arbres, l'ampleur des cordons boisés, des boqueteaux et des haies vives qui doivent être protégés selon la loi et les règles qui leur sont applicables. Il y a peu, chacun aura certainement remarqué que, dans notre commune viticole, de forts nombreux échelas ont été disséminés, pour certains au lance-pierre, à proximité d'artères et de terrains d'utilité publique. Les échelas sont des pieux qui servent non seulement à soutenir un pied de vigne, mais également bonsaïs et autres arbustes de faible résistance, ce qui est manifestement le cas pour divers de ces « miquelets ». En ce qui concerne les actions d'abattage à venir, on lui a signalé qu'on souhaitait abattre les grands peupliers bordant le stade de Gérénaz parce que ceux-ci occasionnaient, de par un feuillage un peu trop abondant, un engagement hebdomadaire trop conséquent des services concernés, et que les marronniers du collège du même nom ne seraient pas remplacés, les marrons présentant pour certains des sources de danger. Sans oublier les grands arbres du Parc Roussy qui, à ce jour, ne bénéficient pas d'une protection particulière puisque certains d'entre eux seront, probablement sans trop de ménagement, mis à mal par la réalisation des fondations d'un « rouloir-planchoir », encaissées et bétonnées. Chacun(e) aura compris l'évocation du projet fortement contesté dénommé « piazza », respectivement du Roussy-Skate-Parc. Il profite de son intervention pour demander au Président de bien vouloir excuser son inattention lors de l'envoi de son interpellation via une adresse électronique erronée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

5.2. Postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) – « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »

M. le Président indique que le Bureau du Conseil a examiné si ce texte, formulé au préalable sous forme de motion, était recevable. Il a constaté que tel n'était pas le cas puisque, selon les articles 7 et suivants du règlement sur le stationnement, la Municipalité est seule compétente pour fixer les règles de stationnement et les émoluments. Selon l'art. 15, chiffre 14, du règlement du Conseil, le Conseil ne peut pas contraindre la Municipalité à modifier un règlement par voie de motion. Mme A.-M. Arnaud a donc décidé de transformer sa motion en postulat, comme le permet l'art. 90 du règlement du Conseil.

Mme A.-M. Arnaud remercie tout d'abord le Président d'avoir accepté que sa motion présentée ce soir soit soumise au Conseil sous forme de postulat. Notre ville se veut ambitieuse, mais aussi comptable. Elle a augmenté les tarifs de la piscine, mais aussi du parking des Mousquetaires. Tout se passait bien jusqu'à l'ère du nouveau parking, qu'il faut maintenant rentabiliser. Des horodateurs et des macarons ont été ajoutés. La Tour-de-Peilz accueillait volontiers des gens « d'en haut », Blonay, St-Légier, Châtel-St-Denis, qui venaient y faire leurs courses. Maintenant, ce sont les Boélands qui cherchent d'autres lieux plus souples quant à leurs régimes de parking. Ce postulat n'est pas une demande de gratuité pour les parkings de La Tour-de-Peilz, mais d'une meilleure adaptation pour les citoyens qui y vivent et les personnes qui viennent y travailler. Les commerçants de notre ville, qui ont subi durant deux ans des travaux importants, constatent aujourd'hui la fuite des clients pris dans un étai de parkings payants. De plus, les résidents du centre-ville sont mal traités, puisqu'ils ne peuvent plus se parquer, même avec un macaron, près de leur domicile. Le postulat demande donc une modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz. Le texte de ce postulat est le suivant :

« Suite à deux interventions aux conseils communaux des 10 septembre et 29 octobre, il est grand temps de revoir le règlement de stationnement dans notre ville.

En effet, le règlement de stationnement a été adopté le 21 mars 2012. Ce règlement s'est appuyé sur un découpage en plusieurs zones de notre commune, avec la situation du moment : encore rien de défini avec les horodateurs et les macarons.

Le 23 janvier 2014, préavis municipal 2/2014, demande d'un crédit de 265'000.— frs pour l'achat d'horodateurs. A cette occasion, il nous a été proposé un plan de stationnement. Celui-ci annonçait une telle rigueur sur les temps courts et payants que j'ai défini cette politique « antisociale ».

Le préavis a été voté par le Conseil Communal le 7 mai 2014, sans détacher l'aspect financier de la réglementation des zones de stationnement.

La mise en route du parking ainsi que des horodateurs le même jour, le 29 août 2014 n'a fait que crispier les consommateurs habitués aux commerces de La Tour-de-Peilz ; ils ont trouvé une solution allant à Blonay, Châtel St-Denis, Clarens, Villeneuve, où une souplesse de parking a été adaptée, soit très souvent une première heure gratuite dans les parkings Migros.

Les réactions de la Municipalité à ce malaise sont plutôt molles, et une proposition de faire un état de la situation début 2015 montre son désintérêt à la vie des commerçants et des citoyens de notre Commune.

Pour éviter que La Tour-de-Peilz ne devienne une ville dortoir, je propose des modifications au sujet des zones de parking :

HORODATEURS

- 1- Parking gratuit sur toutes les places en face de la poste
Tournus de 15 ou 30 minutes
 - 2- Première demi-heure gratuite Grand Rue et Av. de la Gare
- A signaler : Pas de monnaie rendue sur les appareils**

MACARONS

Les habitants du centre-ville sont dans une situation inextricable. Aucune zone de parcage ne leur est proposée près de leurs résidences. L'achat d'un macaron à 300.— frs par an leur offre la possibilité de se parquer seulement au-dessus de la voie ferrée, secteur A. Le secteur B1 et B2 leur est interdit alors que, très souvent, les zones de parcage sont plus près de leur lieu d'habitation.

Il est nécessaire que les personnes, résidant dans le secteur A, puissent se parquer sur leur zone d'habitation.

Les commerçants ne résidant pas à La Tour-de-Peilz n'ont pas droit au macaron. Le parking longue durée de la Faraz est de 6.— frs par jour ou 60.— frs par mois ; Les employés de nos magasins font les allers-retours à pied, soit pour un trajet, 10 à 15 minutes. Autre solution : 20.— frs par jour dans un parking n'est-ce pas de trop ?

LA FARAZ

Zone payante en semaine, courtes et longues durées.

- COURTES DUREES : 1.— frs/heure (durant 2h) puis 50.— centimes par heure supplémentaire.
- LONGUES DUREES : 6.— frs 1 jour, 12.—frs 2 jours, 60.— frs par mois.

Cet emplacement change de statut, samedis, dimanches et jours fériés, soit :
Zone gratuite week-ends et jour fériés – zone Disque – 3 heures

Définition du week-end : « congé de fin de semaine comprenant la journée ou l'après-midi du samedi, et le dimanche »

- Que font les employés des commerçants ou autres entreprises qui travaillent le samedi ? Voir la solution toujours coûteuse : 20.— frs par jour dans le parking.
- Que font les sportifs durant les rencontres des week-ends et jours fériés ?

Ne pourrait-on pas laisser cet emplacement libre week-ends et jours fériés, pour tous : à relever que le stade Bel-Air est à proximité.

CARTES A GRATTER

Aucune publicité n'a été faite pour ce moyen de stationnement !

- Carte à gratter, 3.— frs pour une demi-journée
- Carte à gratter, 6.— frs pour 1 journée
- **Possibilité de se garer sur les zones à disque : 3 heures**
- Se procurer les cartes au Service des Finances de La Tour-de-Peilz ou au Poste de Police de Vevey, Simplon

PARKING DES REMPARTS

La société des Remparts SA a-t-elle débattu au sujet d'une première heure gratuite dans le Parking ? Les 2 commerces MIGROS et COOP ne sont-ils pas intéressés pour attirer des clients ? Pourquoi cette rigidité alors que les parkings des alentours offrent ce confort ?

A signaler : *Tickets du parking : pas d'heure d'arrivée mentionnée*

Combien de places sont-elles louées au mois ou à l'année dans ce parking ?

Quel est le tarif des locations ? Y-a-t-il des synergies avec le Parking des Mousquetaires ?

Quelles sont les responsabilités de gestion entre PARKING DES REMPARTS SA et PARKING MANAGEMENT SERVICE SA ?

Comment seront répartis les profits ou les pertes entre ces deux sociétés et quel sera le retour sur l'investissement réalisé par la Commune de La Tour-de-Peilz ?

La convivialité qui existait dans notre ville disparaît.

Les commerçants font partie de notre vie. N'encourageons pas les déplacements en voiture vers les grands centres commerciaux.

Comment accueillir des amis plus de 2 ou 3 jours à La Tour-de-Peilz ?

Comment s'entraîner au sport au Stade Bel-Air ? Comment aller faire de la Voile ? Comment assurer les permanences au sauvetage ? Faut-il demander aux clubs et aux bénévoles de payer le parking ?

CONCLUSION

J'invite la Municipalité à étudier la révision du règlement sur le stationnement de la Commune de La Tour-de-Peilz. Je demande à ce sujet la création d'une commission. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée (15 voix) soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :**

| | | |
|---------------------|------------------|--------------------------------------|
| <u>Présidence :</u> | LIBERAL-RADICAL | Patrice Wenger |
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | José Espinosa |
| | SOCIALISTE | Anne-Marie Arnaud – Ghislaine Durand |
| | UDC | Naima Hayoz |
| | PDC+Indépendants | Jean-Wilfrid Fils-Aimé |
| | VERTS | Christian Anglada |

5.3. Postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) – « Des ruches pour une commune exemplaire »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« La mort des abeilles est un sujet d'actualité des plus inquiétants. Si les spécialistes ne sont pas unanimes sur les causes de cet état de fait (virus, utilisation abusive de pesticides ou encore présence d'ondes électromagnétiques), certaines solutions concrètes peuvent permettre d'endiguer le phénomène.

Parmi celles-ci, l'émergence de projets locaux – notamment en milieu urbain – est particulièrement intéressante. De nombreuses villes se lancent dans la course. Au niveau international, on peut citer les centaines de ruches de Paris, les milliers que compte Berlin ou encore la politique intéressante de Londres. Au niveau de la Suisse, Genève, Lausanne, Yverdon, Nyon ou même Vevey ont sauté le pas.

Les avantages de ce concept sont nombreux. Selon les amateurs, le miel de ville serait d'une excellente qualité, bénéficiant de la faible utilisation de pesticides et de la diversité des plantations notamment. Cela est particulièrement vrai dans la Riviera, qui compte d'ores et déjà de nombreuses ruches. De plus, le coût de tels projets est relativement faible.

Les ruches peuvent être placées tant sur des toits de bâtiments publics que dans des espaces verts. Il faut noter que le risque de désagréments est faible, les abeilles ne piquant que si elles se sentent menacées ou sont attaquées.

Mon postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre à disposition des toits ou autres espaces aux apiculteurs ou de superviser l'installation de ruches sur le territoire communal. Elle pourrait profiter de cette occasion pour informer la population des avantages de l'implantation de ruches dans notre ville, afin de permettre aux privés de participer au projet. »

M. le Président indique que le Bureau du Conseil a examiné si ce postulat était recevable. Il a constaté que tel était le cas.

M. Y. Ziehli souhaite que la Municipalité étudie la mise à disposition de certains emplacements pour des ruches d'abeilles, si possible de manière volontaire de la part d'apiculteurs, ou éventuellement qu'on imagine quelque chose de plus cadré, à l'instar de ce qui s'est fait à Vevey pour un prix abordable et avec des conséquences assez positives. On remarque que les abeilles vivent globalement mieux dans les villes que dans les campagnes, notamment en raison de l'utilisation moins intensive de pesticides. C'est donc aux villes d'agir avant l'hécatombe de ces animaux très importants pour l'écosystème de notre planète. Il demande que son postulat soit renvoyé à une commission de prise en considération.

M. A. Grangier invite le Conseil à se rendre sur le site internet www.pollinis.org pour constater la difficulté que rencontrent les abeilles face aux traitements chimiques qui sont utilisés dans la nature.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée (une très large majorité) soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :**

| | | |
|---------------------|------------------|--|
| <u>Présidence :</u> | SOCIALISTE | Gilbert Vernez |
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Christine Hausherr de Maddalena - Eric Mamin |
| | SOCIALISTE | Jacques Vallotton |
| | UDC | Yohan Ziehli |
| | PDC+Indépendants | Aloïs Raemy |
| | VERTS | Elisabeth Leimgruber |

6. Réponse municipale N° 4/2014 – Interpellation de M. José Espinosa (PLR) – « Quelle heure est-il ? »

M. J. Espinosa ne se dit pas satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation et se réjouit de siéger au sein de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme A.-M. Arnaud.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

7. Préavis

7.1. Préavis municipal N° 16/2014 – Demande de crédit de Fr. 550'000.-- pour le renouvellement et migration de l'infrastructure informatique communale

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------------|--|
| <u>Présidence :</u> | UDC | Nicolas Fardel |
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Erik Dumusque – Jean-François Treyvaud |
| | SOCIALISTE | Michel Bloch – Fabrice Laluc |
| | PDC+Indépendants | Jacques Devenoge |
| | VERTS | Geneviève Pasche |

7.2. Préavis municipal N° 17/2014 – Demande de crédit de Fr. 175'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des Remparts

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------------|----------------|
| <u>Présidence :</u> | PDC+Indépendants | Willy Bühlmann |
|---------------------|------------------|----------------|

| | | |
|------------------|-----------------|-------------------------------------|
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Claude-Alain Luy – Eric Petitpierre |
| | SOCIALISTE | Nicole Rivet – Anne-Marie Arnaud |
| | UDC | Yohan Ziehli |
| | VERTS | Roberto Carbonell |

8. Préavis et rapport

8.1. Préavis municipal N° 15/2014 – Budget 2015 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la commission

Rapport lu par Mme Geneviève Pasche, présidente de la commission des finances

M. le Président indique la procédure qui sera suivie pour l'étude du budget. Il ouvre tout d'abord la discussion sur le préavis municipal. La parole n'est pas demandée. La discussion sera ensuite ouverte sur l'entrée en matière, puis sur le budget 2015, dicastère par dicastère. Il y aura ensuite une discussion générale, puis c'est le rapport de la commission des finances qui sera débattu.

La discussion n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, le budget est examiné dicastère par dicastère :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** La parole n'est pas demandée.
2. **FINANCES** La parole n'est pas demandée.
3. **DOMAINES ET BATIMENTS** La parole n'est pas demandée.
4. **URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS**

| | |
|--------------------|---|
| Compte 460.4342.00 | <u>Taxe d'évacuation des eaux</u> <u>Amendement à fr. 1'440'000.— de M. J.-Y. Schmidhauser</u> |
| Compte 460.4811.00 | <u>Prélèvement sur fonds « Evacuation eau »</u> <u>Amendement à fr. 993'700.— de M. J.-Y. Schmidhauser</u> |

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur la remarque formulée par la Commission des finances au sujet d'un problème qui va se présenter de manière de plus en plus importante ces prochaines années. Dans le système des finances communales, les taxes de raccordement et taxes des eaux usées doivent intégralement financer les investissements en matière d'égouts. Or, on s'aperçoit qu'aujourd'hui que le produit de la taxe, de l'ordre de fr. 475'000.—, est tout juste suffisant, voire insuffisant, pour couvrir ne serait-ce que les frais d'entretien. Si l'on se réfère au budget des investissements, on constate qu'il est prévu des investissements pour 15 millions de francs sur les cinq prochaines années. Comment financer ces montants, sachant que ceux-ci ne proviennent pas des impôts, mais de la taxe ? La seule façon, c'est d'augmenter la taxe. Or, le budget qui nous est proposé ce soir ne prévoit pas d'augmenter cette taxe. Il y a donc un gros point d'interrogation. La logique voudrait qu'on amende le budget pour forcer la Municipalité à déposer très rapidement un préavis afin d'augmenter la taxe de telle manière qu'on puisse faire ces investissements et les assumer financièrement sans que les comptes de la commune n'en soient préjudiciés. Il propose donc que les revenus du compte 460.4342.00 soient portés à fr. 1'440'000.—, soit fr. 440'000.— pour les frais courants et fr. 1'000'000.— pour réalimenter le fonds d'investissement. Cela entraîne logiquement une modification technique au compte 460.4811.00. S'il y a plus de recettes, plus besoin de prélever sur ce fonds pour l'entretien. Ce sera une attribution au fonds de rénovation et le montant correspondant passerait de – fr. 6'700.— à + fr. 993'700.—. Cela ne changera rien aux résultats de la commune, mais ce sera un message extrêmement clair de la part du Conseil pour que la Municipalité modifie immédiatement ce règlement, ce qui aurait dû être fait déjà depuis de nombreuses années, avant qu'on ne sache plus comment financer ces conduites.

Mme N. Rimella, municipale, répond que la Municipalité et le service concerné sont tout à fait conscients de cette situation. Le règlement est sous toit, il sera proposé à la Municipalité au début de l'année et le Conseil sera nanti de ce nouveau règlement dans le courant de l'année prochaine. Elle demande donc au Conseil de rejeter cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de M. J.-Y. Schmidhauser est refusé par 38 voix contre 28 (une abstention).

5. **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES** La parole n'est pas demandée.
6. **SECURITE – POPULATION – FEU** La parole n'est pas demandée.
7. **FAMILLE, JEUNESSE ET SPORT** La parole n'est pas demandée.
- RECAPITULATION** La parole n'est pas demandée.
- DISCUSSION GENERALE** La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant pas demandée sur le rapport de la commission des finances, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et sept abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 15/2014,
- oui le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2015 prévoyant :

| | | |
|-----------------|-----|---------------|
| Charges | CHF | 61'261'550.-- |
| Revenus | CHF | 57'625'700.-- |
| Déficit présumé | CHF | 3'635'850.-- |

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2014 – Budget 2015 de la CIEHL

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 13/2014 du 29 octobre 2014 ;
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'adopter le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2014 – Budget 2015 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Martine Gagnebin-de-Bons

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 14/2014 du 29 octobre 2014 ;
- où le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'adopter le budget 2015 du Fonds culturel Riviera.

9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Christiane Rithener « Une politique de logement proactive, des logements pour tous, à prix abordables, protégés, adaptés »

Rapporteur : M. Christian Anglada

M. le Président ouvre d'abord la discussion sur l'entrée en matière.

M. R. Chervet constate qu'il y a un problème avec le rapport de la commission. Habituellement, on s'attend à ce que les conclusions correspondent à ce que la commission a décidé. Or, la conclusion qui est mentionnée dans ce rapport reflète ce que demande la motionnaire. La première question est de savoir si c'est le rapporteur ou la motionnaire qui a formulé cette phrase. De plus, il n'a pas trouvé le résultat du vote de la commission. On nous dit juste que la commission a pris en considération la motion, mais celle-ci a été transformée au cours de la discussion. Est-ce que ce texte concerne la motion déposée ou la version modifiée ? Il demande à la commission de revoir ces conclusions, pour que le Conseil se prononce sur une conclusion correcte et non pas sur une phrase personnalisée. Le fait que ce rapport ne soit pas accepté ce soir, mais lors de la prochaine séance, ne pose pas de problème au niveau des délais. Renseignements pris ce matin auprès du Canton, il semble que le PGA ne soit toujours pas signé. Manque encore la carte des dangers naturels, qui est demandée à la Municipalité depuis longtemps, pour que ce PGA soit validé. Si ceci est fait prochainement, l'Etat promet que nous recevrons le PGA en retour au mois de mars. Pour en revenir au rapport, si la décision est prise ce soir de faire une construction quelconque ou d'outrepasser le PGA avant que celui-ci ne soit accepté et signé, tous les dégâts qui pourraient se produire seraient à la charge de la commune. Le Canton ne les prendrait pas en charge. Il propose donc de ne pas se précipiter, de laisser à la commission le soin de revoir ses conclusions, ce qui permettra au Conseil de voter cet objet lors de sa prochaine séance, début 2015.

M. Ch. Anglada indique que son préopinant a tout à fait raison quant à la particularité de ces conclusions, qui sont bien celles sur la base desquelles la motionnaire a accepté de modifier son texte. Cela ne change en rien les conclusions sur lesquelles 6 membres sur 7, comme mentionné dans le rapport, se sont prononcés et qui ont été longuement débattues par la commission, à savoir que la Municipalité, sans attendre le PGA nouveau ni le résultat des réflexions intercommunales sur le logement, se mette sans délai à l'œuvre et nous présente un projet de logements protégés et subventionnés sur la parcelle que l'on appelle « Hoirie Roulet ».

M. K. Egli soutient l'intervention de M. R. Chervet. Le Conseil doit se prononcer sur les conclusions de la commission, alors qu'ici, on vote sur les vœux d'une personne. Il faut que les conclusions de la commission soient clairement stipulées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un léger flou s'ensuit sur la manière de traiter la demande de M. R. Chervet et la proposition de vote sur l'entrée en matière faite par le Président.

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que la non-entrée en matière sur un rapport peut avoir certaines conséquences. L'idée est simplement de demander un report du vote, qui permettrait à la commission de corriger son rapport.

L'art. 119 du règlement du Conseil prévoit que « si la municipalité ou le cinquième des membres présents demandent que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est acceptée de plein droit ». Au vote, **un cinquième au moins de l'assemblée (une très large majorité et une dizaine d'abstentions) approuve le report du vote sur cet objet à la prochaine séance.** La commission est donc priée de modifier les conclusions de son rapport.

10. Communications municipales

M. le Syndic intervient concernant la demande faite par M. G. Vernez, lors de la dernière séance, au sujet de la pose de vitrines communales supplémentaires. La Municipalité partage l'avis que l'information doit être visible sur l'ensemble du territoire, mais les vitrines ne sont pas le seul moyen d'atteindre cet objectif. La Municipalité estime que cette question mérite d'être traitée de manière globale, en tenant compte de toutes les possibilités en termes de supports de communication. Elle a donc décidé d'étudier les éléments de réalisation possibles dans le courant de l'année 2015 et que d'éventuelles propositions en la matière feraient l'objet d'un montant spécifique dans le cadre du budget 2016.

11. Propositions individuelles et divers

Mme G. Pasche revient sur la réponse faite, lors de la dernière séance, concernant l'aménagement du sentier en rives du lac. Mme N. Rimella a formulé l'idée qu'avant la fin de l'année, la Municipalité tiendrait le Conseil informé d'une façon plus officielle sur les démarches effectuées. Avant la fin de l'année, est-ce que cela signifie la séance de ce soir, dernière de l'année ? Elle aimerait savoir quelles ont été les démarches concrètes qui ont été effectuées.

Mme N. Rimella indique que la Municipalité pensait recevoir un courrier des services cantonaux, qui nous est annoncé depuis deux mois, nous promettant une participation financière à l'étude. Cette confirmation ne nous est toujours pas parvenue. Nous avons un devis d'un bureau d'ingénieurs, mais la Municipalité ne va pas s'engager dans une adjudication si elle n'est pas certaine que l'Etat y participe. Pour l'instant, seul un accord oral a été donné.

M. J. Vallotton remarque que l'aménagement des Anciens-Fossés arrive à son terme. Tout le monde peut déjà se rendre compte que cet emplacement deviendra, comme le Conseil l'a souhaité en votant des crédits conséquents, un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants de notre cité, à l'instar du port en été. Cela deviendra à n'en pas douter un point central, le cœur de la ville, plus urbain, plus marchand, mais à l'évidence incontournable pour les Boélands et donc, sans conteste, très fréquenté.

La grande question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir ce que l'on va en faire dès ce printemps, une fois que les derniers travaux seront achevés et les fêtes d'inauguration passées ? Va-t-on laisser les choses se faire d'elles-mêmes, laisser les gens s'approprier ce nouvel espace à leur convenance sans un minimum de règles ? Pourquoi pas, mais alors verra-t-on des forains étaler leurs marchandises n'importe comment, devant leurs véhicules, alors que ceux-ci devraient être parkés en dehors de la zone afin de ne pas transformer à nouveau les Anciens-Fossés en un laid parking à ciel ouvert ? Verra-t-on des fripiers prendre le dessus sur les maraîchers ? Faut-il prévoir un marché hebdomadaire, bimensuel, mensuel, avec un thème précis ? Pourra-t-on envisager des événements festifs le soir, en fin de semaine ? Beaucoup de questions se posent et beaucoup d'idées ne manqueront pas de se développer devant ce bel outil, cet espace qui prend forme au centre de notre ville. La Municipalité a-t-elle planché sur l'animation future des Anciens-Fossés ? A-t-elle pris quelques mesures afin d'éviter, dès le début, quelques probables et fâcheux dérapages ? Chacun sait que, quand un mauvais pli est pris au départ, il est plus difficile ensuite de le défroisser et de s'en débarrasser. Si la Municipalité n'envisage pas de se mêler de l'animation, à qui va-t-elle déléguer la tâche de gérer le nouvel espace des Anciens-Fossés ? La SICAT va-t-elle s'en occuper ? De manière exclusive ? Ou les citoyens, voire d'autres sociétés dans notre commune marquant leur intérêt, seront-ils associés d'une manière ou d'une autre à l'animation de ce lieu ? La Municipalité peut-elle nous expliquer son concept, si elle en a un ? Et comment envisage-t-elle l'utilisation de ce qui deviendra, à en voir les prémices, le plus beau centre-ville de la Riviera, et même de plus loin ? Ce serait dommage, ce serait même une faute, de ne pas songer à cadrer au minimum la gestion de son animation afin de ne pas en galvauder les indéniables atouts et de les mettre en valeur.

M. le Syndic ne peut répondre à ce stade à toutes les questions posées, mais souhaite donner quelques indications. La zone du marché a été définie, elle est déjà en place. Le parking pour les marchands n'est pas prévu sur la place ; ils doivent se parker ailleurs. La SICAT attend elle aussi l'arrivée de cette place. Dans ses projets, elle souhaite notamment remettre en place un marché de Noël, sur un jour, en fin d'année. L'inauguration de la place prévoit plusieurs animations, notamment en collaboration avec les sociétés locales, dans le but aussi de susciter de l'intérêt et de montrer concrètement les animations qui sont possibles une fois que celle-ci sera réalisée.

Mme N. Hayoz se dit particulièrement touchée et concernée par la violence gratuite que l'on trouve à l'école et aussi par le poids des cartables, que même un adulte n'arriverait pas à porter. On voit les conséquences sur les colonnes vertébrales des enfants, qui sont déjà déformées, ce qui fait d'eux, à son avis, de futurs bénéficiaires des prestations AI. Que peut-on faire pour améliorer la situation ?

M. le Syndic tient, au nom de la Municipalité, à remercier le Conseil de la confiance qu'il lui a témoignée en adoptant le budget 2015, sans amendement. Et, comme il est de tradition lors de la dernière séance de l'année, il souhaite à chacun et chacune de très bonnes Fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 20 en souhaitant à chacun de passer d'excellentes Fêtes. La séance est suivie du repas de fin d'année qui se tient sur place.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

F. Glauser

C. Dind